



Refus de reclassement suite à un accident du travail

Par est, le 14/01/2010 à 14:24

Bonjour,

Ayant subi une agression à mon agence, j'ai été en accident du travail pendant 3 mois. J'ai repris le 4 janvier 2010 et vu le médecin du travail pour qu'il puisse me mettre inapte au poste de guichetier.

Je dois donc le revoir le 18 janvier (15 jours après le 1er Rdv) pour qu'il me déclare enfin inapte. La RH m'a fait une proposition de reclassement qui ne me convient pas du tout.

En faite, suite à mon agression j'ai la phobie des transports (trouble phobique lié au hold-up) et la RH me propose un poste qui est accessible que par les transports en commun (rer et métro).

Je l'ai précisé au médecin du travail mais sur l'avis médical qu'il a donné à la RH il a juste indiqué qu'il ne fallait pas de temps de transport trop long. J'ai alors refusé le poste.

Pensez-vous que je peux être licencié pour un refus de poste suite un accident du travail ?

Si oui, aurais-je des indemnités de licenciement ?

Merci pour votre attention.